



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
16 juillet 2020
Français
Original : anglais

Dixième session

Vienne, 12-16 octobre 2020

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application de la Convention
des Nations Unies contre la criminalité
transnationale organisée et des Protocoles
s'y rapportant : Protocole contre le trafic
illicite de migrants par terre, air et mer**

Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour informer la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à sa dixième session, des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) depuis la neuvième session de la Conférence, en octobre 2018, pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.
2. En juillet 2020, le Protocole relatif au trafic illicite de migrants comptait en tout 149 Parties. Depuis la neuvième session de la Conférence, le Soudan (octobre 2018), le Gabon (mai 2019) et les Palaos (mai 2019) y ont adhéré.
3. Au titre de ses programmes, stratégies et projets spéciaux mondiaux et régionaux, l'ONUDC aide les États Membres à appliquer le Protocole dans le cadre d'une approche globale et concertée visant à prévenir le trafic illicite de migrants, en poursuivre les auteurs et protéger les droits des migrants objet d'un tel trafic.
4. Au cours de la période 2018-2020, plus de 65 États Membres ont reçu une aide à la préparation de la ratification ainsi qu'un appui législatif ou stratégique. Dans le cadre du Programme mondial contre le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a organisé ou aidé à organiser 26 activités d'assistance législative et de renforcement des capacités à l'intention de plus de 700 praticiens, fonctionnaires et représentants de la société civile de plus de 70 pays. Des activités essentielles ont également été menées

* [CTOC/COP/2020/1](#).



au titre de l'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (GLO.ACT) dans les 13 pays bénéficiaires de la première phase du projet, qui s'est achevée en 2019 (Afrique du Sud, Bélarus, Brésil, Colombie, Égypte, Kirghizistan, Mali, Maroc, Népal, Niger, Pakistan, République démocratique populaire lao et Ukraine), et les cinq pays bénéficiaires de la deuxième phase du projet (Afghanistan, Bangladesh, Iran (République islamique d'), Iraq et Pakistan). Les activités actuelles sont mises en œuvre par l'ONUSUDC en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

5. En 2019, le Programme mondial contre le trafic illicite de migrants a permis de former 424 praticiens de la justice pénale, fonctionnaires et représentants de la société civile (44 femmes et 159 hommes, les 221 autres personnes n'ayant pas été ventilées par sexe lors des réunions auxquelles elles ont participé). Quatre pays (Guatemala, Mali, Pérou et Zambie) ont bénéficié d'activités de coopération technique au niveau national, la Zambie ayant également reçu une assistance législative. Dans le cadre du Programme, un atelier sous-régional consacré aux enquêtes et aux poursuites dans les affaires de trafic illicite de migrants a été organisé à l'intention des autorités de contrôle aux frontières de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou. Cinquante-sept pays ont participé à des activités de coopération technique consacrées au trafic illicite de migrants (ainsi qu'à la traite des personnes) aux niveaux national et régional. Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les mesures de développement des connaissances ont pris la forme d'activités de renforcement des capacités à distance au moyen de modules d'apprentissage en ligne, auxquels ont accédé, au deuxième trimestre de 2020, 203 praticiens (107 femmes et 96 hommes) de cinq pays (Chili, Guatemala, Macédoine du Nord, Malawi et Monténégro)¹. L'ONUSUDC continue de surveiller les incidences de la pandémie pour adapter l'appui qu'il fournit aux États Membres. Dans une note de recherche publiée en avril 2020, l'ONUSUDC a noté que les restrictions en matière de déplacements imposées par la COVID-19 ne semblaient pas avoir empêché les gens de fuir les conflits, les atteintes aux droits de la personne, la violence et des conditions de vie dangereuses, et que les conséquences économiques de la pandémie allaient probablement entraîner une augmentation des flux du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes en provenance des pays les plus touchés et à destination de pays plus riches².

II. Activités destinées à aider les États à appliquer le Protocole relatif au trafic illicite de migrants

6. Ayant pour mandat de prévenir et combattre la criminalité organisée sous ses diverses formes, l'ONUSUDC continue de mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre le trafic illicite de migrants. Celle-ci prévoit la mise en œuvre de programmes de coopération technique avec les États Membres qui en font la demande, aux fins de l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants ; un appui aux mécanismes intergouvernementaux ; la participation aux mécanismes de coopération et de coordination interinstitutions ; et une intensification de la recherche et de la collecte de données.

¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

² ONUSUDC, « How COVID-19 restrictions and the economic consequences are likely to impact migrant smuggling and cross-border trafficking in persons to Europe and North America » (Pourquoi les restrictions liées à la COVID-19 et leurs conséquences économiques auront probablement des incidences sur le trafic illicite de migrants et la traite internationale des personnes à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord), note de recherche (mai 2020).

A. **Élaboration de normes et de politiques, développement des connaissances et coopération et coordination interinstitutions**

7. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué à fournir un appui stratégique et fonctionnel aux organes et mécanismes intergouvernementaux et à coopérer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales, pour promouvoir les objectifs du Protocole relatif au trafic illicite de migrants, veiller à ce que les normes et obligations de ce dernier soient mieux comprises et appliquées, et favoriser les synergies et les partenariats à ces fins.

1. **Appui aux organes intergouvernementaux**

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

8. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a fourni un appui fonctionnel à la réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur le trafic illicite de migrants créé par la Conférence. À sa sixième réunion, tenue à Vienne du 11 au 13 septembre 2019, le Groupe de travail a examiné les thèmes de l'échange d'informations sur le trafic illicite de migrants comme forme de criminalité transnationale organisée, et du trafic illicite de migrants par air et de la facilitation de ce trafic par la falsification de documents. Conformément à la pratique établie, l'ONUDC a élaboré des documents thématiques pour étayer les débats du Groupe de travail sur ces deux points : l'échange d'informations ([CTOC/COP/WG.7/2019/2](#)) et le trafic illicite de migrants par air ([CTOC/COP/WG.7/2019/3](#)). L'ONUDC a établi un autre document d'information récapitulant l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe de travail lors de ses cinq précédentes réunions, organisées par ordre chronologique et assorties d'un index thématique ([CTOC/COP/WG.7/2019/5](#)).

9. En amont de la dixième session de la Conférence, l'ONUDC fournira un appui et ses services au Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants à sa septième réunion, qui doit se tenir les 8 et 9 septembre 2020. Conformément aux points thématiques de l'ordre du jour qu'il est prévu d'examiner, des documents d'information ont été établis sur les sujets suivants : a) répercussions des catastrophes naturelles, des conflits et des crises, comme la pandémie de COVID-19, sur les modes opératoires des groupes criminels organisés et sur les itinéraires du trafic illicite de migrants, et bonnes pratiques pour appuyer, dans de telles situations de crise, la coopération efficace des services chargés de la détection, des enquêtes et des poursuites dans ces domaines ([CTOC/COP/WG.7/2020/2](#)) ; et b) stratégies gagnantes concernant l'utilisation de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications, pour prévenir le trafic illicite de migrants, mener des enquêtes à ce sujet et adopter des mesures énergiques face à l'utilisation croissante du cyberspace par des groupes criminels ([CTOC/COP/WG.7/2020/3](#)).

10. L'ONUDC a continué d'aider les États Membres dans la phase préparatoire du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, créé par la Conférence à sa neuvième session, en 2018, par sa résolution 9/1. À sa cinquième réunion, tenue à Vienne les 4 et 5 juillet 2018, le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants avait recommandé que la Conférence approuve le questionnaire d'auto-évaluation destiné à l'examen de l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a aidé le groupe intergouvernemental d'experts créé conformément à la résolution 9/1 de la Conférence à procéder à la mise au point définitive et à l'harmonisation des questionnaires d'auto-évaluation destinés à cet examen, dans le cadre de consultations et de réunions informelles.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

11. La question du trafic illicite de migrants a occupé une place prépondérante à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue à Vienne en mai 2019. Outre les réunions d'information destinées aux États Membres sur les travaux entrepris par l'ONU DC dans ce domaine, trois manifestations ont été organisées en marge de la session pour encourager l'adoption de pratiques exemplaires et l'échange d'informations sur cette question. La première manifestation a porté sur la coopération établie entre l'Union européenne et l'ONU DC pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; la deuxième manifestation a porté sur l'Opération « Andes », enquête internationale sur le trafic illicite de migrants menée avec le concours de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'ONU DC ; la troisième manifestation visait à étudier comment les universités pouvaient contribuer à la réforme des pratiques de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

12. En 2020, la vingt-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, initialement prévue du 18 au 22 mai, a été reportée, en raison de la pandémie de COVID-19, au dernier trimestre de 2020, à titre provisoire. Le thème principal de la vingt-neuvième session de la Commission est « Les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés ». Pour étayer l'examen de cette question, l'ONU DC a élaboré un guide de discussion pour le débat thématique ([E/CN.15/2020/6](#)), qui recense les questions à examiner et propose celles qui appelleront l'attention ultérieurement.

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

13. L'ONU DC a élaboré plusieurs documents thématiques pour étayer le débat du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, initialement prévu en avril 2020 et reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Entre autres rapports, celui du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde ([A/CONF.234/3](#)) présente en détail les informations disponibles sur le trafic illicite de migrants, et le document d'information sur les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité ([A/CONF.234/11](#)) s'intéresse à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les trafiquants, mais aussi par la police pour enquêter sur les infractions de trafic illicite de migrants.

Assemblée générale

14. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a continué à fournir un appui fonctionnel aux États Membres dans le cadre des débats sur l'élaboration et la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la lutte contre le trafic illicite de migrants et à l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants.

15. Au cours de la période considérée, un certain nombre de résolutions ont été adoptées pour encourager un renforcement des mesures destinées à prévenir et combattre le trafic illicite de migrants, conformément au mandat de l'ONU DC. Dans sa résolution [74/148](#) sur la protection des migrants, l'Assemblée générale a encouragé les États à concevoir des mesures plus efficaces pour protéger les migrants, notamment en prévenant et combattant le trafic illicite de migrants.

16. Dans sa résolution [74/177](#), intitulée « Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique », l'Assemblée générale a demandé aux États Membres d'envisager de ratifier le Protocole relatif au trafic illicite de migrants ou d'y adhérer, et de renforcer la coopération internationale visant à prévenir et combattre ce trafic et

à poursuivre ceux qui s'y livraient, tout en protégeant efficacement les droits et en respectant la dignité des migrants qui faisaient l'objet de ce trafic. Elle a également demandé instamment à l'ONUDC de continuer de fournir une assistance technique aux États Membres, conformément au Protocole.

17. Dans sa résolution [74/127](#), intitulée « Violence à l'égard des travailleuses migrantes », l'Assemblée a également invité les États Membres à ratifier le Protocole relatif au trafic illicite de migrants.

18. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué d'apporter des contributions de fond en vue de l'établissement des rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à des questions liées aux migrations et au trafic illicite de migrants.

Conseil de sécurité

19. Dans sa résolution [2491 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a renouvelé les autorisations concernant la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, ainsi que l'inspection et la saisie des navires au large des côtes libyennes, définissant un cadre global de renforcement de la sécurité et de consolidation et de promotion de l'état de droit dans le pays.

20. L'ONUDC a aidé à l'élaboration des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la question, qui décrivent les progrès accomplis dans l'application de la résolution [2491 \(2019\)](#) du Conseil en mettant l'accent sur la mise en œuvre par l'ONUDC de mesures visant à combattre le trafic illicite de migrants en Libye et sur les opérations de collecte de données et de renforcement des capacités.

2. Participation aux mécanismes de coordination et de coopération interinstitutions et régionaux

21. L'ONUDC participe activement à plusieurs mécanismes thématiques interinstitutions pour promouvoir l'action internationale menée pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment dans le cadre des migrations internationales, conformément aux cibles 5.2, 8.7, 10.7 et 16.2 associées aux objectifs de développement durable et à l'objectif 17 dans son ensemble.

22. L'ONUDC siège au Comité de direction du Réseau des Nations Unies sur les migrations, de dimension mondiale, créé par le Secrétaire général pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution [73/195](#). Il participe aux travaux des groupes de travail mondiaux essentiels et thématiques du Réseau, où il travaille à la mise en place d'une plateforme mondiale de connaissances et d'un pôle d'échanges pour élaborer des interventions sur mesure pour faire face aux migrations ; donne aux États Membres les moyens de concevoir et de mettre en œuvre des plans d'exécution du Pacte mondial ; renforce les capacités dont sont dotés les organismes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national pour prêter cet appui aux États Membres ; développe les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de données relatives aux migrations ; et promeut des mesures de substitution à la détention pour les migrants en situation irrégulière.

23. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a contribué à la création de plus de 15 réseaux nationaux et régionaux sur les migrations et coalitions thématiques dans la plupart des régions du monde et encouragé leurs activités, travaillant en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et ses interlocuteurs gouvernementaux pour soutenir les mesures nationales prises pour mettre en œuvre le Pacte mondial et sa procédure d'examen.

24. Par exemple, l'ONUDC participe régulièrement aux travaux du Groupe de travail sur les migrations mixtes créé dans le cadre du réseau régional sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont il est membre. Au niveau national, l'ONUDC est un membre actif des réseaux sur les migrations de la Gambie, du Mali et de la Mauritanie.

25. Conformément à ses mandats, l'ONUSUDC aide les États Membres, en particulier, à atteindre les objectifs 9 (Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants) et 10 (Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales) du Pacte mondial, en renforçant l'état de droit et les mesures de prévention de la criminalité et de justice pénale, afin de prévenir et de combattre la criminalité organisée tout en protégeant ses victimes.

26. L'ONUSUDC aide activement les États Membres à élaborer des interventions sur mesure, dans le cadre du Pacte mondial, pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et fournir une protection et une assistance accrues aux populations les plus vulnérables, y compris aux migrants bloqués, quel que soit leur statut. Entre autres interventions, il a contribué, à la demande du groupe de la police jordanienne chargé de la lutte contre la traite, à une action concertée d'organismes internationaux et nationaux pour l'acquisition de matériel d'assainissement, d'équipements de protection, de trousseaux médicaux et d'installations de dépistage de la COVID-19 à l'usage des agents de première ligne en contact avec des populations vulnérables, y compris des migrants faisant l'objet d'un trafic illicite.

27. L'Office continue de jouer un rôle primordial dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Il participe activement aux concertations de haut niveau sur les politiques à mener et aux activités concrètes de renforcement des capacités avec les 49 membres du Processus de Bali, notamment dans le cadre de son bureau d'appui régional, de ses différents groupes de travail et de son équipe spéciale sur la planification et la préparation. La septième Conférence ministérielle du Processus de Bali, qui s'est tenue en août 2018, a permis d'aboutir à des décisions importantes concernant la lutte contre le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et les migrations clandestines dans la région. Dans la déclaration issue de cette Conférence, les membres du Processus de Bali ont réaffirmé la Déclaration de Bali inaugurale de 2016 et se sont engagés à renforcer leur coopération pour lutter contre le trafic illicite de migrants, mettre davantage en commun les informations et les politiques, promouvoir les voies de migration régulières et lutter contre les réseaux criminels. Par ailleurs, l'ONUSUDC a participé aux consultations régionales du Forum mondial sur la migration et le développement, en juin et juillet 2020.

28. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a participé activement aux mécanismes de coordination et de coopération interinstitutions et régionaux pour renforcer les interventions régionales concertées menées pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

29. Pour aider le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), l'ONUSUDC a organisé, en juillet 2019, au Burkina Faso, une réunion régionale de haut niveau sur la Plateforme de coopération du G5 Sahel en matière de sécurité, conçue pour partager des informations sur les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants. Des recommandations ont été formulées sur la collecte et le partage de données relatives à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants aux niveaux national et régional.

30. Après la tenue de la première réunion régionale du G5 Sahel, l'ONUSUDC a aidé à l'organisation d'un atelier, qui s'est tenu au Mali en décembre 2019, sur le renforcement du système de renseignement à caractère pénal des pays du G5 Sahel, notamment en ce qui concernait la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. L'objectif de cet atelier était de renforcer le système et la structure de renseignement du G5 Sahel afin d'harmoniser et de rationaliser le partage d'informations entre ses membres et de faire mieux connaître les outils et les modèles existants en matière de renseignement à caractère pénal.

31. Depuis que la crise de la COVID-19 a éclaté en Afrique de l'Ouest, l'ONUSUDC organise, pour la Plateforme de coopération du G5 Sahel en matière de sécurité, des sessions de formation en ligne sur l'assistance virtuelle. Il a notamment organisé 12 ateliers virtuels pour doter la Plateforme d'une fiche d'informations à caractère

pénal destinée à la collecte de renseignements sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Le premier de ces webinaires s'est tenu en avril 2020.

32. En mars 2019, l'ONUDC a organisé, à Dakar, la première conférence régionale des points focaux des États parties à la déclaration conjointe de Niamey du 16 mars 2018 sur la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et il en a assuré l'appui technique. Cette conférence régionale, dont l'objet était de créer le mécanisme permanent de suivi de l'application de la déclaration conjointe de Niamey, a réuni les points focaux de pays signataires d'Afrique et d'Europe : Allemagne, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Gambie, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Tchad. L'Union européenne y était aussi représentée en tant que partenaire multilatéral. À cette occasion, l'ONUDC a présenté une liste d'activités élaborée par les États Membres pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants aux niveaux national, régional et international. Il a aussi présenté un tableau d'indicateurs et de cibles destinés à mesurer les progrès accomplis dans l'application des recommandations énoncées dans la déclaration conjointe de Niamey.

33. En octobre 2019, l'ONUDC a facilité l'organisation, à Abidjan (Côte d'Ivoire), de la deuxième conférence régionale des directeurs généraux et commandants en chef des forces de sécurité intérieure et des hauts représentants de la justice, qui portait sur le mécanisme permanent de suivi de l'application de la déclaration conjointe de Niamey. À cette occasion, de hauts responsables des États signataires de la déclaration ont examiné les différents développements de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et formulé de nouvelles recommandations pour lutter efficacement contre ces formes de criminalité. Cette réunion de haut niveau a aussi été l'occasion pour l'ONUDC de présenter son initiative relative aux magistrats de liaison, et en particulier les résultats, les enseignements et les obstacles auxquels elle donnait lieu. Cette initiative permet d'améliorer la coopération judiciaire établie entre les États d'Europe et d'Afrique de l'Ouest pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et, plus précisément, de rationaliser les procédures destinées à faciliter l'entraide judiciaire entre les États Membres.

3. Développement des connaissances et élaboration d'outils normatifs et de directives de politique générale

34. Depuis octobre 2018, l'ONUDC a publié des modules d'apprentissage en ligne sur le trafic illicite de migrants, notamment les modules intitulés « Introduction to smuggling of migrants » (Introduction au trafic illicite de migrants), « Investigative approaches to smuggling of migrants » (Méthodes d'enquête pour la lutte contre le trafic illicite de migrants) et « Investigative techniques to counter smuggling of migrants » (Techniques d'enquête pour la lutte contre le trafic illicite de migrants), en langues serbe et macédonienne.

35. Lancé en 2017 par l'ONUDC, le Portail d'information sur le trafic illicite de migrants, alimenté par le portail sur la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), a continué à se développer. Il comprend trois bases de données : une base de données sur la jurisprudence, qui comptait 801 affaires de 44 pays en juin 2020 ; une base de données sur la législation, qui rassemblait 245 textes législatifs de 99 pays à la même date ; et une base de données bibliographique contenant 384 entrées. L'objectif du Portail est de doter les États Membres de capacités accrues pour combattre l'impunité et renforcer le principe de responsabilité en faisant aboutir les enquêtes et les poursuites engagées dans les affaires de trafic illicite de migrants. Pour ce faire, il collecte, analyse, examine et diffuse des informations sur des affaires relevant de diverses juridictions et de différents systèmes juridiques, et compile les informations sur la législation, les stratégies et la documentation disponible qui s'y rapportent. L'ONUDC utilise la base de données sur la jurisprudence comme source d'informations pour élaborer de nouveaux documents normatifs et d'orientation générale et outils d'assistance technique.

36. Au dernier trimestre de 2018, l'ONUDC a tenu une réunion d'experts pour recenser les enseignements tirés et s'en inspirer pour améliorer le Portail d'information sur le trafic illicite de migrants et le Portail d'information sur la traite des personnes et élaborer des orientations stratégiques pour leur développement et leur renforcement futurs. En outre, l'ONUDC a analysé 27 affaires qui mettent en évidence les principales questions soulevées par les affaires de trafic illicite de migrants, comme celles de la compétence en haute mer, de l'avantage financier ou autre avantage matériel, des différences entre groupes criminels et groupes criminels organisés, des différences entre traite de personnes et trafic illicite de migrants, et des techniques d'enquête. Enfin, l'ONUDC a encouragé les partenariats avec les États Membres, les organisations internationales, les organismes universitaires, la société civile et les cabinets juridiques internationaux pour poursuivre l'expansion du Portail d'information sur le trafic illicite de migrants.

37. L'ONUDC continue à développer la base de connaissances sur le trafic illicite de migrants, à la fois en coopérant plus étroitement avec la société civile et les milieux universitaires et en analysant la pratique judiciaire des États, et il redouble d'efforts pour prendre en compte la question du genre dans ses travaux. En 2019, il a analysé la place des femmes dans le trafic illicite de migrants, et mis en lumière certaines des caractéristiques de la participation des femmes à ces opérations et les mesures de justice pénale prises pour y faire face. La même année, il a consulté des experts de différents pays sur les retombées de l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants et sur les problèmes d'interprétation auxquels celui-ci donnait lieu. Pour s'attaquer à certains de ces problèmes, l'ONUDC a engagé une étude, mi-2020, sur les aspects des infractions graves de trafic illicite qui se rapportaient au genre. Les objectifs de ce projet sont a) de recenser, dans des régions de transit données, les formes prépondérantes de circonstances aggravantes des infractions de trafic illicite que décrit l'article 6 du Protocole relatif au trafic illicite de migrants ; b) de comprendre les mesures de justice pénale prises pour sanctionner ces circonstances aggravantes et les infractions connexes dont les migrants ayant fait l'objet d'un trafic illicite pourraient avoir été victimes ; et c) d'envisager ces activités sous l'angle du genre.

38. Dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, qui relève du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONUDC a élaboré, au cours de la période considérée, une série d'outils et de supports pédagogiques pour donner aux enseignants les moyens d'expliquer à la nouvelle génération les questions liées à la prévention de la criminalité et à la promotion de l'état de droit.

39. Élaborés pour tous les niveaux d'enseignement – primaire, secondaire et supérieur –, ces différents outils et supports peuvent être soit utilisés tels quels, dans leur forme originale, par les parties intéressées, soit adaptés au pays concerné. Pour l'enseignement secondaire, l'ONUDC a mis au point un clip vidéo et un manuel à l'usage des enseignants qui visent à faire participer activement les élèves âgés de 13 à 18 ans, afin de leur faire comprendre la signification et les conséquences du trafic illicite de migrants et d'autres actes liés à ce phénomène. Par ailleurs, une série de bandes dessinées intitulée « San Servolo » a été créée pour mettre la question du trafic illicite de migrants à la portée des élèves du secondaire en les y intéressant par le biais du dessin. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'ONUDC a coopéré avec plus d'une centaine d'universitaires pour mettre au point, en les faisant évaluer par des pairs, neuf modules sur le trafic illicite de migrants (cinq modules portant uniquement sur ce thème et quatre modules transversaux, portant également sur la traite des personnes), accompagnés d'un manuel pédagogique. Une série de trois clips vidéo pédagogiques a été élaborée pour présenter les questions de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants, des droits humains et du genre. Enfin, deux autres modules ont été mis au point, l'un en espagnol pour l'Amérique latine et l'autre en français pour l'Afrique francophone, leur contenu ayant été adapté aux réalités de ces régions.

B. Promouvoir et appuyer l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants par la coopération technique

40. Pour permettre une application efficace et cohérente du Protocole relatif au trafic illicite de migrants, l'ONUSUDC a mené, au cours de la période considérée, des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans plus de 65 pays, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. Par ailleurs, en coopération avec l'Union européenne, il a lancé le projet GLO.ACT en Asie et au Moyen-Orient pour la période 2018-2022.

41. L'ONUSUDC a aidé à la constitution de réseaux informels de praticiens en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest. On peut citer, notamment, le Réseau ibéro-américain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, qui, avec le concours de l'Office, a décidé de créer des équipes communes d'enquête sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans la région et adopté des lignes directrices pour aider à leur mise en place.

42. En novembre 2018, l'ONUSUDC a dispensé, dans le cadre de la formation des responsables de la garde côtière libyenne, un cours sur le trafic illicite de migrants organisé par l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED), ou opération Sophia, dans la base navale italienne de La Maddalena, en Sardaigne (Italie). Soixante-quatre militaires ont ainsi reçu les informations et instructions de base nécessaires pour mener des activités de routine à bord de patrouilleurs, certaines leçons ayant mis l'accent sur les droits humains, les premiers secours et la politique du genre.

1. Assistance législative et élaboration de stratégies

43. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a aidé, par une assistance législative, à la rédaction ou à la révision du droit interne de la Gambie, du Ghana, du Libéria, du Mali et du Sénégal pour y prendre en compte le trafic illicite de migrants. Il a aussi aidé, par un appui technique, la commission nationale du Niger à créer le premier plan national de lutte contre le trafic illicite de migrants en Afrique de l'Ouest.

44. En décembre 2018, l'ONUSUDC a organisé, en coopération avec le Comité national soudanais de lutte contre la traite des êtres humains, un atelier thématique sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants à l'intention des représentants du pouvoir législatif. Cet atelier visait à faire mieux connaître et comprendre ce qui caractérisait et ce qui différenciait ces deux phénomènes, en soulignant qu'il importait de prendre en compte les droits humains dans les mesures prises pour y faire face et en définissant des actions prioritaires pour le Soudan, l'accent étant mis à cet égard sur le rôle des représentants du pouvoir législatif.

45. L'ONUSUDC a aidé la Zambie à recenser les lacunes de sa législation interne eu égard au trafic illicite de migrants. Un atelier d'examen de la législation tenu en mars 2020, auquel ont participé des experts gouvernementaux et des membres de la Commission zambienne du développement du droit, a été l'occasion d'évaluer la législation en vigueur, première étape de l'élaboration d'un cadre juridique global de lutte contre le trafic illicite de migrants. Les travaux menés pour mettre le cadre législatif actuel en conformité avec le Protocole relatif au trafic illicite de migrants se poursuivront tout au long de l'année 2020.

46. Au titre du projet GLO.ACT, l'ONUSUDC a aidé le Gouvernement colombien à élaborer une stratégie globale de lutte contre le trafic illicite de migrants, par une série d'ateliers consacrés à l'assistance législative. Cette action a atteint son point d'orgue avec l'adoption, par la Commission intersectorielle de lutte contre le trafic illicite de migrants, de la toute première stratégie du pays consacrée à ce phénomène, qui fait aussi une place importante à la question du genre.

47. En novembre 2019, l'ONU DC a organisé, au Népal, un atelier régional sur le durcissement de la lutte contre le trafic illicite de migrants à l'intention de praticiens des Maldives, du Népal et de Sri Lanka. L'objectif était de promouvoir le partage d'informations sur les tendances et l'évolution du trafic illicite de migrants et sur les difficultés qu'il y avait à le combattre et d'engager une concertation sur les mesures à prendre afin de passer en revue la législation existante et d'encourager la ratification du Protocole relatif au trafic illicite de migrants.

2. Renforcement des mesures de justice pénale

48. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a mené des activités de renforcement des capacités et de formation à l'intention des services de détection et de répression et des autorités judiciaires de plusieurs pays, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, le Guatemala, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Pérou et le Sénégal. Des mentorats destinés à améliorer les compétences des services de détection et de répression en matière de détection et d'enquêtes dans les domaines de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants ont également été organisés pour les autorités compétentes de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Mali, du Niger et du Sénégal.

49. En outre, l'ONU DC a fourni une assistance technique et facilité la négociation et l'élaboration d'accords judiciaires bilatéraux – sur l'extradition, le transfèrement de personnes condamnées et l'entraide judiciaire – entre l'Italie et le Mali et entre l'Italie et le Niger, afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale, en particulier la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Ces deux cycles de négociations ont eu lieu à Rome, respectivement entre le 26 février et le 1^{er} mars 2019 et entre le 2 et le 5 juillet 2019.

50. En application des résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONU DC a mené, en 2019, conjointement avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, une série de sessions de formation destinées à améliorer les mesures prises par les pays face à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants.

51. En Asie du Sud-Est, l'ONU DC a travaillé, en collaboration avec l'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau d'appui régional du Processus de Bali, à l'élaboration d'un programme complet de formation à la prévention du trafic illicite de migrants par mer et à la lutte contre ce phénomène. Le cours de deux semaines qui en a résulté sera dispensé dans les prochains mois à titre expérimental au Centre de Jakarta pour la coopération en matière d'application des lois, et s'adressera à des responsables des services de détection et de répression d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande.

52. En février 2020, l'ONU DC a contribué, en utilisant une méthode de simulation, à un cours spécialisé sur les enquêtes et les poursuites pénales dans les affaires de trafic illicite de migrants, qui s'est tenu à Chiquimula (Guatemala) en présence de 26 participants issus de services de détection et de répression.

53. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a aussi continué à aider le Gouvernement algérien à améliorer ses enquêtes et ses poursuites dans les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants. Ainsi, un atelier de cinq jours consistant dans une simulation de procès sur des affaires transnationales de traite des personnes et de trafic illicite de migrants a été organisé dans le pays en février 2020. De même, en mars 2020, l'ONU DC a organisé un atelier national sous la forme d'un procès simulé à l'intention de responsables des services de détection et de répression égyptiens – Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Bureau du Procureur général et Autorité de contrôle administratif. La méthode de formation utilisée pour les deux stages reposait sur des scénarios tirés d'affaires réelles et sur des exercices interactifs de simulation, le but étant d'enrichir l'expérience des participants en leur donnant accès à des connaissances variées.

3. Promotion de la coopération internationale

54. Dans le cadre de son initiative relative aux magistrats de liaison, l'ONU DC a contribué au déploiement de deux magistrats de liaison nigériens – en Italie et en Espagne – pour renforcer la coopération judiciaire internationale entre les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe dans les affaires de traite des personnes et de trafic illicite de migrants ou concernant d'autres infractions connexes. Les magistrats de liaison servent d'intermédiaires entre les autorités centrales nationales du pays d'origine et du pays d'accueil, sur la base de l'article 18 de la Convention contre la criminalité organisée. En établissant une voie de communication directe entre les autorités centrales des deux pays et en instaurant un climat de confiance, les magistrats de liaison facilitent l'échange d'informations et la transmission accélérée des demandes d'entraide judiciaire, fournissent des conseils juridiques et sollicitent un suivi rapide des affaires. À ce jour, les magistrats de liaison ont travaillé sur 44 affaires, 35 commissions rogatoires et demandes d'entraide judiciaire ont été envoyées, de nombreuses enquêtes ont été ouvertes et un suspect a été arrêté en décembre 2019. Dans le cadre de l'initiative, un autre magistrat de liaison, du Niger, devrait être déployé en Italie au dernier trimestre de 2020.

55. En juillet 2019, l'ONU DC a organisé le premier atelier sous-régional sur les enquêtes et les poursuites menées dans les affaires de trafic illicite de migrants, auquel ont participé 36 agents des services de détection et de répression et procureurs de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, de Colombie, de l'Équateur et du Pérou. L'objectif était de renforcer la coopération entre ces pays voisins en prêtant une attention particulière aux territoires frontaliers.

56. Dans la région Asie et Pacifique, l'ONU DC et l'OIM se sont engagés, en juin 2020, à renforcer leur collaboration face au trafic illicite de migrants. Les deux organisations ont décidé d'améliorer les recherches fondées sur l'observation des faits qu'elles menaient sur les tendances actuelles et nouvelles du trafic illicite en partageant des informations, en particulier sur les documents de voyage et l'usurpation d'identité, et de s'attacher à renforcer les capacités de détection et de répression dans la région. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de leur accord de coopération bien établi de 2012 et de leur plateforme conjointe de 2018 sur la lutte contre le trafic illicite de migrants. Un élément essentiel consiste à améliorer la coordination entre le système de communication volontaire d'informations sur le trafic illicite de migrants et les actes connexes de l'ONU DC et le centre d'appui à l'examen des documents de l'OIM. Le système de communication volontaire d'informations de l'ONU DC vise à renforcer la collecte et l'échange de données sur le trafic illicite de migrants dans la région de l'Asie et du Pacifique.

57. Une opération conjointe INTERPOL-ONU DC de lutte contre le trafic illicite de migrants, l'opération Turquesa, a été menée dans les Amériques en novembre 2019, avec l'appui du Programme mondial contre le trafic illicite de migrants et du projet GLO.ACT. Les autorités de 20 pays de trois continents ont dirigé les opérations et procédé à près d'un million de contrôles aux frontières aériennes, terrestres et maritimes afin de mettre à mal les groupes criminels organisés qui opèrent sur les principaux itinéraires du trafic à destination des États-Unis d'Amérique et du Canada. L'opération a abouti à la mise en détention de 152 personnes, dont 97 ont été arrêtées pour trafic illicite de migrants, 31 pour traite de personnes et 24 pour d'autres infractions connexes, et au recensement de 775 migrants vulnérables, dont un bon nombre avaient été acheminés illégalement et étaient victimes de viol, de traite ou d'autres actes de criminalité violente. Un des grands succès de l'opération Turquesa a été l'arrestation d'un homme de 32 ans originaire du Bangladesh soupçonné d'être à la tête de l'un des plus grands réseaux de trafic illicite de migrants à destination des États-Unis. Les autorités brésiliennes ont démantelé la totalité de son réseau, qui aurait facilité le passage illégal de plus de 200 nationaux d'Asie du Sud. Par la suite, la Sous-direction des populations vulnérables d'INTERPOL a organisé, en collaboration avec l'ONU DC, une réunion pour analyser les résultats de l'opération Turquesa, qui s'est tenue en République dominicaine du 24 au 26 février 2020. Parmi les participants, on peut citer le réseau opérationnel d'INTERPOL spécialisé dans la

lutte contre le trafic illicite des personnes, constitué d'experts des 20 pays ayant participé à la phase opérationnelle de l'opération Turquesa, ainsi que du Bangladesh, des États-Unis, du Pakistan et du Portugal, et des représentants désignés de l'OIM, de l'ONUDC et d'Uber.

58. En novembre 2019, l'ONUDC a organisé, en collaboration avec le Comité national égyptien de coordination de la lutte contre les migrations illégales et la traite des personnes et de la prévention de ces phénomènes, un forum régional pour l'échange de connaissances et la coopération entre les organes nationaux de coordination dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants sur les itinéraires de migration de Méditerranée centrale et occidentale. Ce forum visait à améliorer la coopération et la coordination entre les comités nationaux de coordination chargés de combattre et prévenir la traite des personnes et le trafic illicite de migrants qui frappent différents pays africains.

59. En avril 2019, l'ONUDC a organisé, au Maroc, une réunion sous-régionale sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants à laquelle ont participé 28 fonctionnaires du Mali, du Maroc et du Niger. Elle visait à améliorer la coopération internationale des services judiciaires et des services de détection et de répression et à encourager la conclusion d'accords pour l'échange d'informations. En octobre 2019, l'ONUDC a organisé, toujours au Maroc, un atelier de formation régional sur la coopération internationale et l'entraide judiciaire qui visait à renforcer les compétences des responsables de la justice pénale d'Égypte, de Libye, de Tunisie, d'Algérie et du Maroc et à les doter de capacités accrues pour collaborer efficacement à la prévention de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants et à la lutte contre ces phénomènes, et qui leur a permis d'examiner les obstacles à une coopération internationale efficace.

4. Collecte de données et recherche

60. En novembre 2019, l'ONUDC a collaboré avec l'OIM pour aider à la création d'un cadre d'instructions générales régissant les mesures à prendre – en tenant compte des crises – pour lutter contre la traite dans le Levant, qui ont une utilité directe pour lutter contre le phénomène connexe du trafic illicite de migrants.

61. En 2019, l'ONUDC a publié un rapport régional complet passant en revue les dispositions relatives au trafic illicite de migrants des cadres législatifs des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ce rapport met en évidence les similarités et les différences qui existent entre ces cadres nationaux et le cadre juridique international dans ce domaine, et énonce des recommandations visant à faciliter la transposition précise et complète des dispositions du Protocole dans le droit interne des pays examinés.

62. L'Observatoire de l'ONUDC sur le trafic illicite de migrants est un projet phare conçu pour analyser les activités criminelles, ainsi que les facteurs et les conséquences du trafic illicite de migrants dans des environnements en mutation rapide. Il permettra de collecter et de diffuser des données, des informations et des analyses fiables sur le trafic illicite de migrants, y compris des éléments de preuve sur les modes opératoires des passeurs, les itinéraires du trafic et le coût humain du recours aux services de passeurs (comme le risque d'enlèvement ou d'extorsion), et de sensibiliser aux dangers qui jalonnent les itinéraires de migration. En général, les informations et les analyses fournies seront essentielles pour mieux comprendre le trafic illicite de migrants dans ce contexte et aideront par conséquent à mieux prévenir et combattre ce phénomène et les atteintes aux droits de la personne et autres infractions auxquelles il donne lieu, et elles compléteront l'étude mondiale sur le trafic illicite de migrants (*Global Study on Smuggling of Migrants*) de l'ONUDC pour 2018 et les activités de collecte de données et de partage de renseignements menées par l'ONUDC et d'autres parties prenantes. Les informations sont recueillies dans le cadre d'un travail de terrain mené dans les pays d'origine, de transit et de destination, en coordination avec des personnes en situation de déplacement, les services de détection et de répression, des représentants de la société civile et d'autres acteurs

importants. Elles sont complétées par des enquêtes périodiques menées dans les pays d'origine sur les projets de départ des migrants et leurs éventuels contacts avec des passeurs. Les informations réunies pour l'Observatoire seront accessibles gratuitement sur une plateforme en ligne qui devrait être mise en service courant 2020 et qui sera actualisée régulièrement. Le travail de terrain et les enquêtes périodiques permettront une analyse longitudinale des données et des informations. Mis en service à titre expérimental, l'Observatoire fonctionnera pour une période initiale de trois ans.

63. En janvier 2020, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'OIM et l'ONUDC ont lancé un appel à propositions pour l'élaboration d'une étude sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes en Libye, le but étant d'approfondir les connaissances sur les sujets suivants : le profil des trafiquants et des passeurs et leurs modes opératoires dans le pays ; les points faibles des victimes possibles ou réelles de la traite, qui est exacerbée par les conflits prolongés ; et les moyens de combler les éventuelles lacunes juridiques, politiques et institutionnelles qui se révèlent dans la lutte contre ces problèmes, par la promotion de la coopération régionale et internationale.

64. Au Niger, l'ONUDC a fourni une assistance technique pour aider à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système national de collecte de données et de statistiques relatives à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants. Un premier atelier sur les outils et les méthodes de collecte de données s'est tenu à Dosso (Niger) en juin 2019. Depuis janvier 2020, l'ONUDC aide l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants à promouvoir une démarche plus systématique, par des réunions régulières avec tous les acteurs (nationaux, internationaux et non gouvernementaux) engagés dans la collecte de données dans le pays, le but étant de renforcer la coopération en matière de collecte et d'analyse de données aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies fondées sur des faits. Un premier atelier de consultation sur les variables et indicateurs les plus importants à prendre en compte dans l'outil national de collecte de données devrait avoir lieu en août 2020.

65. De plus, au cours de la période considérée, l'ONUDC a mené, au Mali et au Niger, un projet de recherche sur les modes opératoires utilisés dans le trafic illicite de migrants et les liens entre ce phénomène et d'autres formes de criminalité transnationale organisée, qui a été achevé en 2019.

5. Prévention de la criminalité et sensibilisation

66. En juin 2019, l'ONUDC a facilité un débat thématique et dispensé une formation ciblée sur le trafic illicite de migrants par mer lors de la conférence sur la criminalité maritime dans les Caraïbes qui s'est tenue à la Trinité-et-Tobago. L'objet du débat était d'améliorer les mesures prises dans la région face au trafic illicite de migrants par mer en fournissant aux agents chargés de la prévention de la criminalité et de la justice pénale des outils permettant de détecter et de combattre cette forme de criminalité. La conférence était organisée dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC avec le concours du Programme mondial contre le trafic illicite de migrants. Plus de 30 représentants des pays suivants y ont participé : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, États-Unis, Grenade, Guyana, Pays-Bas, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

67. En février 2020, l'ONUDC a organisé, sur cinq jours, une manifestation de sensibilisation à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants à l'Institut royal de police de Kénitra (Maroc), le but étant de doter les agents des services de détection et de répression de capacités accrues pour lutter contre ces formes de criminalité. À l'issue de cette formation, des progrès avaient été faits, entre autres, dans la compréhension des définitions et de la terminologie essentielles de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants et dans la connaissance des techniques d'enquête spéciales utilisées pour combattre ces formes de criminalité et repérer leurs victimes.

6. Mesures de protection et d'appui pour les migrants objet d'un trafic

68. Au titre du projet GLO.ACT en Asie et au Moyen-Orient, l'ONU DC a organisé, en mars et avril 2019 au Pakistan, cinq ateliers sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants qui ont porté en particulier sur le recensement, la protection et l'assistance des victimes. Le principal objectif de cette série d'ateliers était d'assurer une coordination entre les représentants des services de détection et de répression, des services sociaux et de la société civile dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, afin de mieux protéger les populations les plus vulnérables, y compris les victimes de ces deux formes de criminalité. En tout, 102 personnes (15 femmes et 87 hommes) ont participé à ces cinq ateliers, qui se sont tenus à Lahore, Islamabad et Peshawar.

III. Conclusions

69. Le trafic illicite de migrants est une forme de criminalité transnationale qui pose des difficultés inédites nécessitant une action concertée de l'ensemble des parties concernées à l'échelle mondiale, y compris des acteurs non gouvernementaux. Il est caractérisé par une conjonction de facteurs déterminant l'offre et la demande, qui donnent lieu à des gains économiques considérables.

70. Une approche intégrée de la lutte contre le trafic illicite de migrants doit prendre en compte non seulement la géographie du phénomène, mais aussi les différents facteurs qui y contribuent. Cette lutte nécessite une stratégie globale qui prenne en compte la complexité de ces facteurs et soit régie par une approche fondée sur les connaissances. L'élaboration de stratégies efficaces est compromise par le fait que de nombreux aspects du trafic illicite de migrants restent méconnus faute de recherches, d'où un manque de données analytiques sur des questions telles que le trafic d'enfants non accompagnés ou la criminalité violente et les graves atteintes aux droits humains qui se produisent sur les itinéraires de migration.

71. Le Protocole relatif au trafic illicite de migrants est le seul instrument juridique négocié sur le plan international qui soit conçu pour prévenir et combattre ce trafic. Pour promouvoir l'application de ce Protocole, notamment en apportant une assistance technique aux États Membres et en encourageant la coopération interinstitutions, l'ONU DC s'emploie sans relâche à faire participer activement les parties prenantes concernées aux niveaux international, régional et national.

72. L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières constitue une étape historique dans l'action menée à l'échelle internationale pour aborder toutes les dimensions des migrations internationales de manière intégrée et globale. Ses 23 objectifs et les mesures qui y sont associées définissent un plan d'action politique qui vise à améliorer la gouvernance des migrations, à surmonter les difficultés posées par les migrations actuelles et à renforcer la contribution des migrants et des migrations au développement durable. Conformément au mandat de l'ONU DC, les objectifs 9 et 10 du Pacte mondial définissent un cadre global de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales.

73. L'ONU DC reste déterminé à promouvoir et soutenir l'application du Protocole relatif au trafic illicite de migrants et à coopérer avec les États Membres et d'autres organisations internationales et régionales, la société civile et des groupes de migrants pour lutter efficacement contre le trafic illicite de migrants sous toutes ses formes.

74. L'ONU DC continuera de développer la base de données sur la jurisprudence en matière de trafic illicite de migrants et produira de nouvelles publications techniques sur les questions les plus urgentes, par exemple un document de réflexion sur le rôle des femmes dans ce trafic.

75. Aux niveaux national et régional, l'ONUDC continuera également de fournir une aide sur mesure en matière de développement des capacités et de coopération technique, notamment en tenant dûment compte des préoccupations actuelles liées à la COVID-19 et en ayant plus largement recours à la technologie, qui permet de répondre au besoin accru de protection et d'assistance des migrants et des réfugiés exposés à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants par terre, air et mer.
